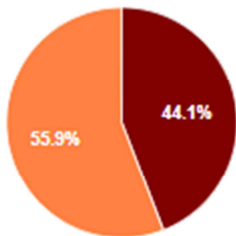


AVRIL 2019

## Forum des Associations

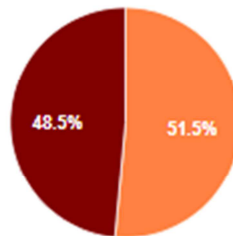
Vous avez été très nombreux à répondre au questionnaire qui vous a été envoyé et nous vous en remercions.

Selon vous, quelle serait la meilleure période pour organiser ce forum ?



■ Week-end du 29 et 30 Juin 2019  
■ Week-end du 21 et 22 Septembre 2019

Selon vous, quel serait le meilleur jour pour organiser ce forum ?



■ Samedi toute la journée  
■ Dimanche toute la journée

## Formations



La formation Thématique Administratif/statuts et règlement intérieur s'est tenue le 12 mars dernier à la salle Jean Jaurès de l'Hôtel de Ville. Vous êtes onze à y avoir participé !

**Rappel : inscription obligatoire auprès d'Alexis au 03.20.48.44.16 (poste 30039) ou par courriel : [adebuisson@mairie-lomme.fr](mailto:adebuisson@mairie-lomme.fr)**

### Prochaines formations

➔ Mercredi 24 avril à 18h salle Jean Jaurès  
Thématique Communication/Module 3 - Communiquer sur les réseaux sociaux

#### Objectifs :

- ♦ appréhender l'univers des réseaux sociaux
- ♦ être à même d'animer une communication numérique

➔ Mardi 21 mai à 18h salle Jean Jaurès  
Thématique Administratif/Module 2 – Une assemblée générale (AG) ->avant, pendant, après

#### Objectifs :

- ♦ être en mesure de préparer une AG
- ♦ appréhender l'animation d'une AG
- ♦ être en mesure de rédiger un Procès-Verbal (PV) d'AG



### AGENDA DU MOIS

**1<sup>er</sup> au 6**  
Exposition Club artistique  
Hall Hôtel de Ville  
**6 et 7 de 8h à 15h**  
Championnat par équipes  
Cercle pongiste  
Salle Domsin  
**13 - 14h à 18h**  
Vide grenier associatif  
Innov'dance  
Pôle associatif Michelet  
**20 dès 15h et 21 dès 11h**  
Chasse aux oeufs  
Secours populaire  
Maison des Enfants  
**22 dès 9h30**  
Quand Lomme court  
ACSL  
Stade des Ormes  
**27 et 28 de 8h à 15h**  
Championnat par équipes  
Cercle pongiste  
Salle Domsin  
**27 - à 18h30 et 20h30**  
Rencontres  
Lomme Basket Club  
Salle Léo Lagrange  
**27 - 20h30**  
**28 - 9h et 10h30**  
Rencontres  
Lomme Basket Club  
Salle des sports Jean Jaurès  
**30/04 au 7/05**  
Exposition « La seconde guerre mondiale »  
Comité d'entente des anciens combattants, les Collectionneurs Lommois et le Bavard de Délivrance  
Hall Hôtel de Ville



## Bourse au bénévolat

Vous organisez une manifestation et vous avez besoin de bénévoles pour mener à bien cet événement ?

Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir une annonce ! Nous ferons le nécessaire pour la faire paraître dans le Lomme + et sur le site dans les meilleurs délais.

*Pour ce faire, déposez-nous la fiche téléchargeable sur le site dans la page Associations/Rubrique Bourse au bénévolat dûment complétée et signée ou envoyez-la nous par courriel, à [vieassociative@mairie-lomme.fr](mailto:vieassociative@mairie-lomme.fr)*

## Débit de boissons temporaire

**PLUSIEURS CAS DE FIGURE :**

### Buvette temporaire dans une installation sportive

Dans une enceinte sportive (stade, gymnase etc) une association ne peut pas vendre ou distribuer de boissons alcoolisées. Des dérogations temporaires peuvent être accordées pour 48 heures maximum pour la vente de boissons alcoolisées du groupe 3 aux :

- associations sportives agréées dans la limite de 10 autorisations par an
- associations organisant des manifestations à caractère touristique dans la limite de 4 autorisations par an
- associations organisant des manifestations agricoles dans la limite de 2 autorisations par an

### Buvette temporaire à l'occasion d'un événement associatif

Une association « loi 1901 » organise une manifestation publique et souhaite vendre des boissons alcoolisées à cette occasion. Elle doit alors demander l'autorisation du maire de la commune pour la durée de la manifestation au moins 15 jours avant.

**N.B :** une association ne peut organiser ce type de buvette que 5 fois par an maximum

### Buvette temporaire à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique

Une association « loi 1901 » souhaite vendre des boissons alcoolisées lors d'une manifestation dont elle n'est pas l'organisateur. Elle doit alors en demander l'autorisation à l'organisateur de la manifestation puis, au moins 15 jours avant au maire de la commune pour la durée de la manifestation.

**N.B :** pas de limitation sur le nombre dans ce cas

### Dans tous les cas,

- ♦ **les groupes de boissons autorisées à la vente sont :** les boissons appartenant au groupe 1 (sans alcool) et au groupe 3 (boissons fermentées non distillées type bière, vin, cidre... et vins doux naturels, vin de liqueurs, apéritif à base de vin...)
- ♦ **la demande d'autorisation doit être adressée au maire de la commune au moins 15 jours avant la manifestation.**

### Responsabilité

L'association est assimilée à un débitant de boissons et doit donc respecter les règles liées à la prévention et à la répression de l'ivresse : refuser de servir, voire de laisser entrer quelqu'un manifestement ivre, ne pas servir d'alcool à des mineurs... En cas d'accident, l'association, voire son président, pourrait être recherchée en responsabilité pénale pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

**CONSEILS :** éviter les bouteilles de verre et respecter l'hygiène !

**Plus d'infos sur :** <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F24345>



### PETIT RAPPEL

Les associations sont tenues de déclarer au greffe des associations dans les 3 mois tous changements survenus dans leur administration (changement de Président, de siège social...).

La déclaration s'effectue en ligne, par courrier postal ou sur place, au greffe des associations du département dans lequel se trouve le siège de l'association.

Mais n'oubliez pas de nous prévenir aussi de tout changement de président, siège social et autres par mail : [vieassociative@mairie-lomme.fr](mailto:vieassociative@mairie-lomme.fr) afin que nous puissions effectuer les modifications sur le site de la ville, dans le guide des associations et dans notre fichier !



### LOMME +

*N'oubliez pas d'envoyer votre demande d'annonce dans le Lomme + de Juin à [ythomas@mairie-lomme.fr](mailto:ythomas@mairie-lomme.fr) pour le 20 avril dernier délai !*

